





POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AMAZONIE BRÉSILIENNE: RÉFLEXION À PARTIR DES UNITÉS DE CONSERVATION ENVIRONNEMENTALE – UCS.

Gercilene TEIXEIRA DA COSTA¹

Résumé : Cet article a pour objectif de présenter les politiques environnementales d'aménagement territorial en Amazonie brésilienne à partir de l'implantation des Unités de Conservation Environnementale. Nous débuterons avec un bref historique des Unités de Conservation Environnementale au Brésil et en Amazonie, ses conceptions et ses origines, pour aborder ensuite une analyse du contexte actuel des politiques territoriales en cours dans le processus de décentralisation et de transfert de compétence de l'Etat. Nous conclurons en précisant le contexte des transformations des approches sur le développement territorial, par le biais des catégories de « région » et de »territoire »e et le surgissement de nouveaux territoires de l'action local.

Mots-clés : Unités de Conservation – Développement – Aménagement Territorial – Territoire – Région – Territoire Emergent – Populations Traditionnelles.

Resumo: Este artigo tem como objetivo refletir as políticas ambientais de ordenamento territorial na Amazônia brasileira a partir da implementação das Unidades de Conservação Ambiental. Parte de um breve histórico das Unidades de Conservação no Brasil e na Amazônia, suas concepções e origens, para em seguida analisar o contexto recente das políticas territoriais em curso no processo de descentralização e transferência de competências do Estado. Conclui assinalando o contexto das transformações e das abordagens sobre o desenvolvimento territorial, através das categorias de "região" e "território" e o surgimento dos novos territórios da ação local.

Palavras-chave : Unidades de Conservação — Desenvolvimento - Ordenamento Território — Região — Território Emergente — Polulações Tradicionais.

I. INTRODUCTION

Le XXème siècle se présente comme celui où l'environnement occupe une place de plus en plus démarquée dans le débat sur les destins des sociétés. Les questions sur l'accès et les formes d'utilisation des biens environnementaux, ainsi que sur le développement durable, gagnent en importance à partir de critiques et de propositions qui caractérisent le débat social contemporain, comme l'explique Beck, Giddens, Lash (1997), Leff (2004, 2007), Leis (1999), Ribeiro (1992, 2004), entre autres.

¹ Gercilene Teixeira da Costa est doctorante en Sociologie à l'Ecole Doctorale Erasme – Université Paris 13. E-mail : ggerci@gmail.com.br.

Dans l'actuel scénario mondial, on porte une attention particulière sur l'Amazonie, une des régions les plus étendues d'écosystèmes tropicaux encore relativement peu perturbés de la planète. Il apparait de plus en plus clairement que cette condition de « peu de perturbation » voit ses jours comptés, si sont maintenus les rythmes actuels de pressions sur les ressources forestières, minérales, aquatiques, etc.

Cette position de l'Amazonie brésilienne dans le scénario mondial nous oblige à nous intéresser à la mise en œuvre de politiques de développement qui, ces dernières années, ont commencé à incorporer des exigences environnementales. Ces politiques se présentent dans un nouveau cadre institutionnel en Amazonie, à partir d'une vision d'une grande ampleur, en prenant notamment en compte le processus d'occupation de ce territoire par l'Etat brésilien, un processus caractérisé par l'exploitation irrespectueuse de ses ressources naturelles.

Par conséquent, dans le futur des problématiques environnementales, qui touche des organisations politiques significatives dans divers pays du monde depuis les années 60 avec l'avènement des dits nouveaux mouvements sociaux, et plus précisément de leur partie environnementale qui s'est maintenue active depuis lors, plusieurs pays du monde, chacun avec leurs Etats respectifs, vont incorporer des exigences environnementales dans leur centre². De telles inclusions d'exigences dans le centre du pouvoir d'Etat et, surtout, de l'interétatique – inclusions qui se manifestent dans les forums internationaux d'organisations multilatérales – nous font supposer, comme l'affirment Dryzek et All. (2003), l'émergence d'un impératif d'état de conservation environnementale. Il n'est pas difficile de supposer que l'inclusion de la conservation environnementale à partir de cet impératif se fait sous tension, en raison des multiples intérêts que les Etats doivent représenter et la proéminence continue des intérêts économiques capitalistes dans le contexte de globalisation hégémonique, comme l'affirme Santos (2002).

Dans le cas du gouvernement brésilien, en particulier dans le cas des politiques environnementales destinées à l'Amazonie, il existe une évidente tension entre les modèles traditionnels de développement, encore en vigueur, basés sur des modèles des pays centraux appliqués aux pays périphériques, et les nouveaux modèles basés sur le développement durable des ressources forestières, sur un fond d'écologie. A leur tour, ces nouveaux modèles sont loin de configurer un bloc homogène, mais ils expriment des intérêts et des perspectives très diversifiés, souvent contradictoires, et aux effets différents.

Cette tension se complique au fur et à mesure qu'apparait, dans l'actualité, une nouvelle borne institutionnelle, régie par l'ordre territorial dans l'Amazonie et tournée vers la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, alliée à la nécessité de considérer la diversité des formes d'organisation sociale des populations locales et de leurs manières propres de gestion des ressources naturelles.

Dans ce contexte de défis et de pressions de dimension planétaire, le gouvernement brésilien met en place des politiques de développement dites « environnementalement » durable pour l'Amazonie, à travers la création d'Unités de Conservation d'usage durable. Il s'agit d'une tentative pour diminuer les impacts environnementaux, en même

² DRAYZEK, John S. At All. Green States and Social Movements: Environmentalism in the United States, United Kingdom, Germany and Norway. Oxford, 2003.

temps que d'une continuation d'un processus d'occupation de l'espace, initié quelques décennies plus tôt, conformément à la rationalité du *mainstream* économique.

Cet article a pour objectif de présenter le contexte actuel des politiques environnementales d'aménagement territorial en Amazonie brésilienne a partir de l'implantation d'Unités de Conservation Environnementale. Pour ce faire nous commencerons par un bref historique des Unités de Conservation au Brésil et en Amazonie, puis nous présenterons le nombre actuel de ces Unités crées au Brésil ces dernières années, en concluant par une réflexion sur le contexte théorique de ces politiques environnementales, ainsi que sur les défis que représente le développement territorial en cours.

I. BREF HISTORIQUE DES UCS EN AMAZONIE : CONCEPTIONS ET INFLUENCES DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES.

Au Brésil, comme dans diverses régions du monde, le modèle des Unités de Conservations (UCs) est devenu un des principaux éléments stratégiques pour la conservation de la nature. Ce modèle dérive de la conception de zones protégées, instaurée au XIXème siècle aux Etats-Unis, avec pour objectif de protéger la vie sauvage (wilderness) menacée par l'avancée de la civilisation urbano-industrielle (Larrere & Larrere, 1997; Arruda, 1997; Pádua, 2004; Diegues 2001).

Les UCs du type *wilderness* nord-américaine influencèrent les pionniers d'une éthique conservationniste au Brésil à la fin du XIX^{ème} siècle, comme André Rebouças et Luís Felipe Gonzaga de Campos, qui s'inspirèrent de la création du Parc National de Yellowstone (EUA) pour défendre au Brésil la nécessité de la création de parcs nationaux (Urban, 1998; Jorge Pádua, 2004; Rylands & Brandon 2005).

Selon Medeiros (2006), à l'époque impériale déjà, beaucoup de personnalités s'engagèrent dans la création de zones protégées au Brésil. Les débats sur la protection d'espèces menacées d'extinction et sur l'épuisement des ressources, qui dominaient la scène européenne, exercèrent également une influence particulière sur la classe intellectuelle émergente brésilienne, en bonne partie formée dans les écoles traditionnelles européennes.

Si nous remontons le temps à la recherche de données sur la création d'Unités de Conservation en Amazonie, nous pouvons observer que dans le contexte brésilien, la création de zones protégées en Amazonie s'est faite relativement tôt. En 1911, avant même la création du Code Forestier Brésilien de 1934 et avant la création du Parc National de Itatiaia en 1937 à Rio de Janeiro, le président Hermes da Fonseca créa deux Parc Nationaux³ en Amazonie, dans l'Etat de l'Acre⁴.

⁴ Cette initiative eut pour base la publication de la « Carte Forestière du Brésil ». Cette œuvre, dont la responsabilité revient au scientifique brésilien Luís Felipe Gonzaga de Campos, réalise une étude globale contenant une description des différents biomes du Brésil et ses états de conservation. Il avait l'intension exprimée de se subsidier aux autorités brésiliennes pour la création d'un ensemble de Parcs Nationaux,

³ Selon les données disponibles sur le site de l'ISA, Institut Socio-Environnemental (www.socioambiental.org/uc/qudro geral), sous le gouvernement de Hermes da Fonseca furent créées 4 Forêts Nationales en 1911. Cependant, le site ne divulgue pas la source de ces données. Pour cela nous avons choisi d'utiliser l'information référée par Medeiros (2006) qui fait référence à la création de deux Parcs Nationaux et non 4 Forêts Nationales.

Selon Medeiros (2006), les décrets de création de ces parcs tombèrent dans un oubli total et ces zones ne furent jamais implantées. C'est seulement très récemment, au milieu des années 90, que l'on découvrit ces instruments légaux et que l'on constata que ces parcs nationaux étaient déjà quasiment complètement détruits. Il ne faisait alors plus aucun sens de chercher à les préserver. Une partie de l'un d'entre eux est aujourd'hui insérée dans la Station Ecologique de Rio Acre.

Bien que l'inspiration vienne de la fin du XIX^{ème} siècle, les fragiles instruments et institutions de la toute récente République Brésilienne, encore dominée par les élites rurales, se montrèrent insuffisants pour garantir le maintien de l'ambitieux projet de création de zones à régime spécial de protection, et c'est seulement en 1934 que s'établit le sceau légal des Parcs Nationaux par le biais du Code Forestier Brésilien, comme mentionné plus tôt.

En 1944 est créée, dans l'administration publique brésilienne, une structure spécifique tournée vers la conservation de la nature, appelée Section de Parcs Nationaux, liée au Ministère de l'Agriculture. Il convient de souligner que les Unités de Conservation fédérales furent administrées par le Ministère de l'Agriculture jusqu'en 1967, puis par l'Institut Brésilien de Développement Forestier (IBDF)⁵.

Après ces premières initiatives, c'est seulement en 1961, sous le gouvernement du président Jânio Quadros, que furent créées 9 Réserves Forestières de plus en Amazonie, dans les Etats suivants : Amazonas, Roraima, Rondônia, Pará, Maranhão et Mato Grosso⁶. Il convient de rappeler qu'à partir des années 60, un processus d'implantation de plans de développement pour intégrer l'Amazonie au reste du Brésil⁷ fut initié, à partir de politiques de développement, de colonisation, de domination territoriale et d'exploitation de ses ressources naturelles.

Ce processus s'intensifia sous la dictature militaire brésilienne que implémenta de nouveaux « programmes de développement et d'exploitation économique pour l'Amazonie », parmi lesquels le programme dit « Opération Amazonie », qui mobilisa des fonds publics et privés dans l'intention de montrer au reste du monde l'aptitude du nouveau système politique (dictatorial) à faire progresser le développement du Brésil, à en faire une puissance-leader du « tiers monde », capable d'exploiter le potentiel économique de l'Amazonie (Valverde, 1989 ; Kohlhepp, 2002).

comme ceux créés dans d'autres pays, selon les préceptes de préservation des *wilderness*, établis par les nord-américains (Costa, 2003, *apud* Medeiros, 2006).

⁵ Le Secrétariat Spécial de l'Environnement (Secretaria Especial do Meio Ambiente, SEMI) fut créé en 1973 dans le Ministère de l'Intérieur. En 1989, le SEMA et l'IBDF furent réunis, avec les superintendances de la pêche et du caoutchouc, pour former l'Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis, IBAMA). Le Système National de l'Environnement fut établi en 1981, et règlementé en 1990 (Cf. Urban, 1998; Rylands & Brandon, 2005).

⁶ Selon l'Institut Socio-environnemental Brésilien, la majeur partie de ces Réserves furent transformées sous les gouvernements postérieurs en Terres Indigènes et Unités de Conservation, mais pour certaines le processus d'implantation ne fut pas finalisé, et elles ne sont donc pas protégées (Données socio-environnementales, 2009).

⁷ Entre autres, ce fait est dû à ce que l'Amazonie brésilienne, jusqu'en 1960, est perçue de la même manière qu'elle l'était durant la période coloniale, et postérieurement aux premières années de la République, c'est-à-dire en tant que région relativement isolée du reste pays, qui doit encore être conquise et intégré de fait au territoire brésilien.

Selon Brito (2008), dans l'Etat de Amapá, les Unités de Conservation créées à cette période furent une conséquence directe de l'implantation du Polamazonia, programme dont l'objectif était de promouvoir l'utilisation intégré des potentialités en agro-élevage, agro-industrielles, forestières et minérales, dans des zones prioritaires en Amazonie. Selon le même auteur, le développement économique et social de ces pôles devrait se faire par le biais de bénéfices fiscaux et financiers. Avec la mise en pratique effective de ces pôles, la déforestation et la pratique de la terre brûlée se sont intensifiées, suivies du surgissement d'immenses fermes d'élevage, en plus de méga-projets comme, par exemple, ceux de Wolkswagen, Jari, Ford, Shell, U.S., Steel Hann Co, entre autres.

En ce qui concerne la création de Réserves Forestières en Amazonie initiée en 1911, on sait que ce qui prédomina dans cette région furent les politiques de développement, basées sur des modèles exogène et non sur une préoccupation environnementale. Au contraire, le résultat de ces politiques furent de rapides expansions de déforestation par terre brûlée pour des projets de fermes d'élevage, qui causèrent des dommages irréparables aux écosystèmes, comme l'érosion, la perte de nutriments par drainage, l'encroutement des surfaces et des dérèglements dans l'équilibre des eaux. De plus, la spéculation de terre causa de sérieux problèmes et de violents conflits entre les populations indigènes et les propriétaires.

Ces conflits entre les populations indigènes et les propriétaires, ainsi que les conflits entre d'autres segments de la population locale, comme les *seringueiros*⁸, les *madeireiros*⁹, les *mineireiros*¹⁰, configureront un nouveau contexte de création de zones protégées, en particulier les Terres Indigènes, ainsi que d'autres modalités d'Unités de Conservation du type durable, comme les Réserves Extractivistes, par exemple.

Les Réserves Extractivistes (Resex) trouvent leur origine dans l'Etat de l'Acre, dans un mouvement conduit par le syndicaliste Chico Mendes. La proposition de Réserves Extractivistes, selon le Conseil National des Seringueiros, naquit originellement de la lutte des *seringueiros*, un peuple exploité depuis des siècles par les grands patrons du caoutchouc d'Amazonie. Le processus débuta à Xapuri, dans l'Etat de l'Acre, où Chico Mendes se démarqua pour devenir un leader, avec le Syndicat des Travailleurs Ruraux qui gagna en reconnaissance en 1985 à la 1ère Rencontre National des Seringueiros réalisée à Brasília, District Fédéral, capitale du Brésil.

Le mouvement des *seringueiros* s'opposait au modèle de développement pour l'Amazonie, défini par le Gouvernement Fédéral depuis les années 70, et dont l'objectif était l'implantation de projets agro-forestiers, d'extraction minérale, de bois et d'agro-élevage, dont les résultats générèrent de violents conflits, des morts, une grande concentration de terre, un exode des populations traditionnelles et une dévastation de la région.

Les formes de résistance, de lutte pour la terre en Acre acquirent peu à peu un sens plus vaste comprenant plusieurs éléments, dont celui environnemental qui fut incorporé au mouvement grâce à l'action des écologistes. En effet, la permanence des *seringueiros*

10 Mineurs

_

⁸ Ouvrier chargé de la récolte du latex sur l'hévéa (havea brasiliensis), en portugais la seringueira.

⁹ Ouvrier chargé de la récolte du bois, en portugais *madeira*.

dans la forêt exigeait un modèle d'occupation qui respecte la distribution naturelle des espèces et qui permette l'établissement extractiviste.

Après de nombreuses discussions, débats et propositions avec le Gouvernement Brésilien, on opta pour le nouveau modèle d'Unité de Conservation du type « Réserves Extractivistes », basé sur les composantes humaines et naturelles, et dans leur conservation. Dans ce modèle les terres appartiennent à l'Union, mais avec un usufruit pour ceux qui y vivent ou travaillent. En 1990 est créée la première Réserve Extractiviste brésilienne, la Réserve Extractiviste Chico Mendes, par le décret n° 99.144 du 12 mars 1990.

D'une manière générale, on peut dire que du point de vue des *seringueiros* et du mouvement environnemental, il s'agissait de concilier les activités humaines et la protection environnementale dans une optique de durabilité. Du point de vue de l'Etat, il s'agissait d'un processus d'incorporation d'exigences environnementales face aux multiples pressions nationales et internationales et de concilier le développement économique avec la capacité de préserver la nature.

Après la création de la Réserve Extractiviste Chico Mendes et les conflits territoriaux en Amazonie qui s'amplifièrent dans les années 90, et face à une nouvelle conjoncture de l'Etat brésilien face aux mouvements environnementaux nationaux et internationaux, et une nouvelle conjoncture économique défiée par les principes de durabilité, on enregistre dès lors une accélération du processus d'implantation d'Unités de Conservation Environnementale en Amazonie Brésilienne.

Se nous ne prenions pour exemple que le nombre d'Unités de Conservation implantées par le Gouvernement Fédérale, nous avons entre 1985 et 1998 la création de 9 Unités de Conservation et de Protection Intégrale et 43 du type d'Utilisation Durable. Dans une ligne ascendante nous avons entre 1999 et 2009 la création de 20 Unités de Conservation et de Protection Intégrale et 52 d'Utilisation Durable.

A partie de ces données, il est possible d'observer que l'actuel système d'UCs en Amazonie commença de se dessiner à partir des années 80. Dans cette période, un processus de création plus effectif et consistant se met en place. Néanmoins c'est dans les années 90 que les processus de création s'intensifie et que furent créées quasiment la moitié des actuelles UCs qui existent dans la région. Le processus de création des UCs continue d'être intense dans les années 2000.

Pourtant, quand nous prenons le nombre actuel d'UCs créées en Amazonie brésilienne à partir des trois sphères du Gouvernement (fédéral, d'Etat et municipal), nous obtenons, jusqu'en octobre 2009, selon l'ISA (Institut Socio-environnemental), un nombre total de 310 Unités de Conservation Environnementale. En pourcentage ce nombre correspond à 22,15% de la région légale brésilienne Amazonie¹¹, dont 7,76% sont des Unités de Conservation du type Intégral et 14,39% sont du type Utilisation Durable¹².

12 A partir des années 2000, les processus de création et de gestions des UCs au Brésil sont réglementés par la Loi n° 9985 du 18 juillet 2000, qui institue le Système National de'Unités de Conservation (SNUC). Le SNUC divise les UCs du Brésil en Unités de Protection Intégrale (Préserver la nature, étant

¹¹ Si l'on y ajoute les Terres Indigènes, ces données varient énormément, et s'ajoute alors plus de 19% du total de la zone Amazonie, et les zones protégées représentent 49,15% du total de la zone Amazonie.

Ces données attirent l'attention sur ce qu'appelle Rocha (2008), lorsqu'il analyse spécifiquement l'Etat du Para, les « nouvelles formes d'appropriation et d'utilisation du territoire et de domination politique ». Cet auteur porte l'attention sur l'intensité de l'intervention des gouvernements et de l'incorporation des exigences environnementales, qui transforment peu à peu la dynamique spatiale de la région et affectent les circuits de production et d'accumulation traditionnels.

Selon le rapport présenté par Borges (2007), les stratégies de création d'UCs entre les Etats de l'Amazonie ne suivent pas le même schéma. En termes absolus, l'Etat du Pará mène la classification, avec plus de 42 millions d'hectares d'UCs, suivi par l'Etat de l'Amazonas, avec près de 32 millions d'hectares. L'Etat de Roraima a le plus petit nombre d'UCs de toute l'Amazonie brésilienne, et toutes furent créées par le pouvoir public fédéral, alors que dans les Etats de Rondônia, Mato Grosso et Tocatins, les UCs furent créées en majorité par le pour public d'Etat.

Il convient de souligner toutefois que la simple création d'une UC ne garantit pas l'effectivité de son implantation. Beaucoup d'UCs, même des années après leur création, ne disposent toujours pas d'infrastructure ni de techniques, et dans ce sens il convient encore de remarquer que la gestion d'un ensemble complexe d'UCs de plusieurs catégories constitue l'un des grands défis institutionnels pour l'Amazonie, pour le Gouvernement Brésilien et pour les populations traditionnelles qui y vivent.

CONCLUSION

Depuis la création des premières Forêts Nationales par Hermes da Fonseca en 1911 jusqu'aux 310 Unités de Conservation Environnementale enregistrées en 2009, comment devons-nous penser le contexte de ces politiques environnementales en Amazonie? Ces politiques environnementales seraient-elles étroitement liées à un processus plus vaste d'aménagement territorial en cours? Si oui, comment pourrions-nous analyser ce processus?

Dans le but de répondre à certaines de ces questions, ainsi que dans celui de présenter le contexte plus large des politiques environnementales de développement territorial en cours en Amazonie brésilienne, il est important de réaliser une brève réflexion sur le « nouvel objectif territorial du développement » et sur la conception de « territoire » en tant qu'importante catégorie d'analyse de la thématique présentée.

Selon Vasconcellos (2008), la proéminence du concept de territoire émergea avec l'usure de la notion de « région » et de « développement » et « aménagement régional », usure due à l'incapacité d'intervention macroéconomique et macro-sociale de la part de l'Etat dans divers pays du monde, surtout à partir des années 70.

Cependant, à partir des années 90 au Brésil et, plus spécifiquement, à partir des années 2000, selon le même auteur, surgissent de nouveaux critères de jugement et d'évaluation de ce qui est conçu comme « développement » et qui à son tour passe à incorporer les notions de « durabilité environnementale » et « qualité de vie ».

seulement admise l'utilisation directe de ses ressources naturelles) et Unités d'Utilisation Durable (Conserver la nature avec une utilisation durable de ses ressources naturelles).

Dans ce sens, l'Etat, dont les actions étaient prises comme inductrices et interventionnistes, perdent avec la notion de « région » une unité d'analyse sûre et capable de garantir des résultats efficaces. Face à cette limite émerge la conception de « territoire », en tant que processus lié à la globalisation, et la nouvelle dynamique économique et productive commence à dépendre des décisions et des initiatives qui sont prises et liées en fonction du territoire. La notion de « territoire » prise ici fait référence à Booth (2003) pour qui « le territoire est un espace connecté qui permet les relations entre personnes, les connaissances produites et les pratiques politiques » (Booth, 2003 apud Vasconcellos, 2008).

Si nous contextualisons l'historique de la création des zones protégées en Amazonie, notamment la modalité Unité de Conservation Environnementale, nous noterons que ces zones protégées, au début, furent créées dans un contexte de conquête et de formulations de « Plans de Développement Economique », en tant que stratégie de contrôle, conçue dans une idée de conquête et d'intégration de la « région » Amazonie.

Nous avons pour exemple les Parcs Nationaux créés en 1911 et la suite des « actions politiques pour le développement de l'Amazonie », qui trouvèrent leur origine dans la Loi n° 2.542-A du 5 janvier 1912, quand le président de l'époque Hermes da Fonseca formula le premier « Plan de Valorisation Economique de l'Amazonie ». Un autre exemple est le Parc National de l'Amazonie également créé dans le cadre du « Plan d'Intégration National (PIN) » pour l'Amazonie, initié dans les années 70. Ou encore les Parcs Nationaux et les Forêts Nationales, ainsi que les Réserves Indigènes créés dans le cadre du « Programme Polamazonia », quand selon Brito (2008), des zones protégées furent créées dans des zones d'influence des pôles, en tant que mesures de compensation, ainsi que pour préserver des zones à l'état naturel, libérées des méandres du développement économique de l'Amazonie.

Néanmoins, comme il a été vu, les notions de « durabilité environnementale » et de « qualité de vie » gagnèrent en légitimité comme nouveaux critères de développement, et l'on assiste à des changements significatifs vis-à-vis du contenu conceptuel et normatif de la notion de « région » et de « politique de développement du type interventionniste ». A la place de la catégorie « région » émerge une approche « territoriale » du développement, suggérant ainsi que les problèmes concrets sont un espace d'action, action territoriale dans laquelle s'écoulent les relations sociales, économiques, politiques et territoriales.

L'approche « territoriale », selon Vasconcellos (2008), commence à être utilisée par les gestionnaires et les planificateurs du développement comme « le lieu de l'action et de l'interaction des individus entre eux et entre les individus et le milieu dans lequel ils sont insérés », ceci parce que le « territoire » se forme en fonction d'une logique d'identité propre formée à partir de ces relations qui peuvent se faire avec ou sans la présence de l'Etat planificateur.

C'est dans cette conception que nous pouvons comprendre l'implantation des Unités de Conservation Environnementale du type Réserve Extractiviste, originaires de l'Acre en 1990, à partir des conflits entre les seringueiros, les fermiers et l'Etat, où les particularités des acteurs sociaux en jeu se posèrent nécessairement dans la perspective d'un développement endogène ou territorial. Dans cette perspective « territoriale », les dichotomies et les antagonismes sont substitués par la diversité des actions, des

stratégies et des mouvements que les acteurs sociaux assument dans la trajectoire de reproduction sociale et économique.

Dans ce nouveau scénario de « conception de développement », les populations traditionnelles gagnent en visibilité en tant que segment social de l'Amazonie, et deviennent coauteurs du « développement régional », légitimé par l'Etat par le biais des politiques environnementales. Elles sont également responsables de la promotion du développement local, de l'utilisation durable des ressources naturelles, terrestres et marines dans les Réserves Extractivistes en Amazonie.

Dans la modalité de Réserve Extractiviste, le « territoire » passe à être conçu comme « territoire de l'action » que Teisserenc (2008) appelle « nouveaux types de territoire » ou encore « territoires émergents » en construction. Selon cet auteur, ces « nouveaux types de territoire » font face aux nouveaux défis en matière d'organisation et de développement durable.

Les analyses de cet auteur, ainsi que les études réalisées en Amazonie sur le « développement territorial » permettent de contextualiser les politiques environnementales de développement territorial en Amazonie dans un processus plus vaste de politiques de développement durable en cours sur la planète.

Selon Teisserenc (2008), ce processus qui peut être visualisé en France comme au Brésil se divise en trois processus principaux: le premier, le processus de globalisation, dont l'émergence de nouveaux territoires constitue un phénomène essentiel, touche progressivement tous les aspects de la vie de chaque territoire, sa dimension, sa localisation, surtout dans les micro-territoires où les effets sont plus perceptibles. Dans ce sens, le territoire émerge comme un processus lié à la globalisation; il se construit donc en référence aux changements socio-spatiaux, économiques et institutionnels induits par le développement du capitalisme contemporain. D'un second point de vue, ces territoires sont également le résultat d'un processus de décentralisation et de transfert de compétences qui a notamment pour conséquence la nécessité de création de nouveaux espaces publics et de nouveaux modes de gestion, comme les éléments du développement régional. D'un troisième point de vue il est aussi « le résultat d'un processus de création institutionnelle et des apprentissages collectifs que cette création suscite ».

A partir de l'exposé de cet article, je termine en disant que les Unités de Conservation du type durable en Amazonie brésilienne se présentent dans le scénario actuel comme l'émergence de « nouveaux territoires », « territoires de l'action locale » (Teisserenc (2008), qui à leur tour se présentent sous le « double effet de la globalisation et de la décentralisation ». Ce processus de développement territorial, visualisé surtout à partir des politiques environnementales actuelles en Amazonie brésilienne, représentent une nouvelle stratégie de développement.

Ce nouveau contexte de développement, à son tour, exige des analyses complexes, puisqu'il tente de répondre à des défis de « développement durable ». Il exige l'analyse territoriale des divers acteurs concernés dans le processus, l'analyse de « l'action locale territoriale », à son tour connectée à un « territoire global », sorte d'action territoriale mondiale qui synthétise les changements de la planète. Dans ce nouveau contexte entrent en relation et se positionnent des acteurs divers, des institutions diverses et l'Etat

(ou les Etats, étant donné que nous sommes en phase de transformation où les tensions des modèles de développement s'imposent inévitablement et coexistent).

Dans cette phase de tensions, de changements et de défis de durabilité, la construction de nouvelles institutions s'impose de manière impérative, à tel point que nous pouvons dire que nous vivons dans une phase « d'institutionnalisation », de nouvelles institutions, « d'environnementalisation » des questions environnementales, de « durabilisation » de la durabilité et de « rénovation » et « resignification » des populations traditionnelles. Dans ce sens, la compréhension du grand nombre d'Unités de Conservation Environnementale dans le milieu des aménagements territoriaux en cours en Amazonie s'impose comme d'importants objets d'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEGRETTI, Mary Helena. A Construção Social de políticas Ambientais: Chico Mendes e o Movimento dos Seringueiros. Thèse de Doctorat présentée au Centre de Développement Durable de l'Université de Brasília. UNB, 2002.

BECK, U., GIDDENS, A. & LASH, S. Modernização Reflexiva: política tradição e estética na ordem social moderna. São Paulo: Unesp,1997.

BRITO, D. M. C. Conflitos em Unidades de Conservação. PRACS: Revista de Humanidades do Curso de Ciências Sociais UNIFAP. N. 1 dez, 2008. BORGES, S. H. At all. Uma análise geopolítica do atual sistema de unidades de conservação na Amazônia Brasileira. Manaus – AM: Relatório de Pesquisa. Conservação Internacional, vol. 4, 2007.

COLDING, J. & BERKES, F & FOLK, C. (eds.) Linking Social and Ecological Systems: Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience. Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

COELHO, M.C. (Org.). Estado e políticas públicas na Amazônia: gestão dos recursos naturais. 1ª. Ed. Belém: Cejup, 2000.

DIEGUES, A. C. A Construção de Uma Nova Ciência da Conservação no Trópicos. In: "Ecologia Humana e Planejamento Costeiro. São Paulo: HUCITEC/NUPAUB/USP, 2001

_____. Conhecimento Tradicional e Apropriação Social do Ambiente Marinho. In: RODRIGUES, Et all. (Org.). Roteiro Metodológico – plano de manejo de uso múltiplo das reservas extrativistas federais. Brasília: MMA/IBAMA, 2004.

DOWE, Mark. Refugiados da Conservação. Tradução de Antônio Carlos Diegues. NUPAUB-USP, n. 4. 2005.

DRYZEK, John S. Et all. Green States and Social Movements: environmentalism in the United States, United Kingdom, Germany, and Norway. Oxford, 2003.

DURAN P. Et THOENIG J. C. L'état et la Gestion Publique Territoriale. Revue Française de Science Politique. Vol. 46, n° 4, août 1996.

- FURTADO, Lourdes. Experiências de desenvolvimento sustentável em comunidades haliêuticas na amazônia. In: Coletividades Locais e desenvolvimento territorial na Amazônia. Belém, NUMA/UFPA, 2008.
- HÉBETTE, J. & MOREIRA, E. S. Collectivités locales, gestion des ressources naturelles et development durable: un défi amazonien. In: Coletividades Locais e desenvolvimento territorial na Amazônia. Belém, NUMA/UFPA, 2008.
- ISA Instituto Sócioambiental. Caracterização de Unidades de Conservação. Disponível em www.socioambiental.org/uc/quadro_geral acesso em 26/01/2010.
- JOLLIVET, Marcel. Le développement Durable, de l'Utopie au Concept. De nouveaux chantiers pour la recherche. Elsevier. Paris, 2002.
- LEFF, E. Ecologia, capital e cultura: racionalidade ambiental, democracia participativa e desenvolvimento sustentável. Blumenau, Edifurb, 2000.
- _____. A construção da racionalidade ambiental. In: Racionalidade Ambiental: a reapropriação social da natureza. Rj: Civilização Brasileira, 2006.
- LEIS, H. R. A modernidade insustentável: as críticas do ambientalismo à sociedade contemporânea. Petrópolis/Florianópolis, Vozes/Editora da UFSC, 1999.
- LEIS, H. R. & VIOLA, E. "A emergência e evolução do ambientalismo no Brasil", in H. R. Leis, O labirinto: ensaios sobre ambientalismo e globalização, São Paulo/Blumenau, Gaia/Fundação Universidade de Blumenau. 1996.
- LIMA D. & POZZOBON, J. Amazônia Socioambiental: sustentabilidade ecológica, diversidade social. In: Estudos avançados 19. São Paulo: USP, 2005.
- MEDEIROS, R. Evolução das Tipologias e Categorias de Áreas Protegidas no Brasil. Rev. Ambiente & Sociedade Vol. IX no. 1 jan./jun. 2006.
- RIBEIRO, G. L. Ambientalismo e desenvolvimento sustentado: nova ideologia/utopia do desenvolvimento. Revue d'Anthropologie, nº. 34, 1992.
- ______. Prefácio. In: FILHO, G. M. O mito do desenvolvimento Sustentável: meio ambiente e custos sociais no moderno sistema de produtos de mercadoria. 2ª ed. Florianópolis: Ed. UFSC, 2004.
- RYLANDS, A. B. & BRNDON k. Unidades de Conservação Brasileiras. Megadiversidade. Volume 1, No 1, Julho 2005.
- ROCHA, G. M. Estado do Pará: divisão ou construção de um projeto de desenvolvimento territorial? In: Coletividades Locais e desenvolvimento territorial na Amazônia. Belém, NUMA/UFPA, 2008.
- SANTOS, B. S. A globalização e as Ciências Sociais. São Paulo, Cortez, 2002.

TEISSERENC, Pierre. Les Réserves Extractivistes Comme Instruments des Politiques de Développement Durable Amazonie au Brésil. CERAL, Université Paris 13, Paris, novembre 2007.

TEISSERENC, Pierre Le Territoire de L'action Publique. In: TEISSERENC, Pierre Et all. (Org). Coletividades Locais e desenvolvimento territorial na Amazônia. Belém, NUMA/UFPA, 2008.

VASCONCELLOS, M at all. Participação e Desenvolvimento Territorial: Reflexões a partir do Programa Proambiente. In: TEISSERENC, Pierre Et all. (Org). Coletividades Locais e desenvolvimento territorial na Amazônia. Belém, NUMA/UFPA, 2008.